

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CASTELNAU DE LÉVIS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures quinze, le conseil municipal s'est réuni, en séance publique dans le lieu habituel de ses séances conformément au décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Président : Patrice DELHEURE

Secrétaire de séance : Sébastien VITALI

Membres présents : Patrice DELHEURE, Nathalie DURAND, David TARDIEU, Josiane RAYNAL, Valérie CAHUZAC, Thomas COUSTON, René MARCEAU, Nathalie VITTRANT, Jean-Philippe BLATGÉ, Séverine PAULHE, Sébastien VITALI, Mustapha MOURCHID, Laure BACABE, Emmanuelle ROYER, Nicolas VAYSSE, Carine COURTES.

Membres absents excusés : François COLLADO pouvoir à Sébastien VITALI, Marie-Claude VABRE pouvoir à Nathalie DURAND, Pierre-Antoine ROUQUETTE pouvoir à David TARDIEU.

Membres en Exercice	Membres Présents	Nombre de Pouvoirs	Nombre de votants
19	16	3	19

Le quorum est atteint.

04 01 2026 : Election des délégués et suppléants du conseil municipal pour les élections sénatoriales :

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 18 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Considérant que le nombre de délégués et de suppléants à élire pour la commune de Castelnau de Lévis est fixé à :

- 5 délégués et 3 suppléants ;

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés Madame Josiane RAYNAL et Madame Valérie CAHUZAC à

l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Madame Carine COURTES et Monsieur Nicolas VAYSSE.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement de l'unique candidature, liste de Monsieur François COLLADO, il est procédé au vote sans débat au scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

La liste de Monsieur François COLLADO a obtenu 19 voix :

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus

- Monsieur François COLLADO, délégué
- Madame Nathalie DURAND, déléguée
- Monsieur David TARDIEU, délégué
- Madame Valérie CAHUZAC, déléguée
- Monsieur Sébastien VITALI, délégué

- Madame Séverine PAULHE, suppléante
- Monsieur Mustapha MOURCHID, suppléant
- Madame Carine COURTES, suppléante.

Prend acte de l'élection des délégués et suppléants désignés pour représenter la commune au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Dit qu'un procès-verbal des opérations électorales sera établi et transmis à Monsieur le Préfet conformément aux dispositions réglementaires.

Le Secrétaire de séance,
Sébastien VITALI



Le Maire,
Patrice DELHEURE



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérécourse, accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr/>